

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5-55/2020**

Date de convocation : 11 septembre 2020

Date d'affichage : 11 septembre 2020

Objet : Décision Modificative n°1 – Budget principal 2020 – M14 - Rectificative.

L'an deux mil dix-vingt et le dix-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROUX Nicolas.

Absents : VANDECASTEELE Corinne

Procuration : ROUX Nicolas à BANC Jean-Pierre.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- ◆ Vu la délibération n° 14-2020 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 approuvant le Budget Primitif – M14,
- ◆ Vu la délibération n° 48-2020 du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 portant décision modificative n°1 pour le budget principal M14,
- ◆ Vu les remarques de la Trésorerie,

Considérant que le budget principal avait été diminué sur le compte 2313 non individualisé à hauteur de 2 000€ afin de financer en partie les travaux de rénovation d'une classe de maternelle à l'école Georges Brassens au compte 2135.

Considérant que la Trésorerie nous a indiqué que ce mouvement n'était pas possible et qu'il convenait de le rectifier, il est proposé de diminuer de 2 000 € le compte 2111 validé au préalable avec la Trésorerie et de supprimer le mouvement initial de – 2 000 € au compte non individualisé 2313.

Considérant que, le tableau ci-dessous récapitule le mouvement :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) : Terrains nus	-2 000,00		
2313 (23) : Constructions	2 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget principal M14 2020 rectificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 septembre 2020

**Le Maire
Fabrice LARUE**

